Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 069-216900837-20260921-512026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune d'Éveux

Délibération
51/2026

Séance du 21 septembre 2026

Ce jour, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bertrand GONIN, Maire.

Nombre de membres en exercice
15

Membres présents :
M. Bertrand GONIN, M. Christian BILLAUD, Mme Emma SCHABEL, M. Julien LIOTARD, Mme Yoanna DUZERT, M. Bertrand BONNET, Mme Véronique DERUDET, M. Pierre VENET, M. Olivier BORDENAVE, Mme Olga PRIBYLSKI, M. François-Xavier HENNEVEUX, Mme Marianna GIROUD, Mme Delphine VAGINAY-VENTURIN, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Tifenn FATZ.

Présent(s)
15
Procuration(s)
0
Excusé(s)
0
Absent(s)
0
Date de la convocation
14/09/2026
Date d'affichage
14/09/2026

Membre(s) ayant donné procuration :

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance **:** M. Bertrand BONNET

Objet

Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un contractuel

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La commune souhaite créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (7/35ème) pour exercer les fonctions de surveillant de cantine ainsi que des tâches annexes, à compter du 22 septembre 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire n'aurait pu aboutir, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

L'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an. A l'issue, il est possible de prolonger dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la première année de contrat, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent à temps non complet, de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 069-216900837-20260921-512026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 à L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2 et L.332-14,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 45/2021 du 27 octobre 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de la collectivité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent à temps non complet (7/35ème), de catégorie C de la filière technique, à compter du 22 septembre 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
21/09/2026
et publication ou notification
21/09/2026

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE D'ÉVEUX 69210 (RHÔ...

Bertrand GONIN